

A.SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 557 380 euros
Siège social : Ensemble ZI public Chemin
communal public
97133 SAINT-BARTHELEMY
943 750 026 RCS BASSE-TERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 23 DECEMBRE 2025

Le 23/12/2025, à 8 heures, au siège social,

Monsieur Pascal AUBIN, demeurant Route de Grand Fond 97133 SAINT-BARTHELEMY,

Associé unique et seul Président de la Société A. SERVICES,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article « Exercice social » des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

SOCIAL

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, initialement fixée au 31 décembre de chaque année, et de la fixer désormais au 30 juin de chaque année.

En conséquence, l'exercice social en cours, ouvert le 22 mai 2025, aura une durée exceptionnelle et sera clôturé le 30 juin 2026.

En conséquence, l'article « Exercice social » des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 6 - Exercice social

L'exercice social commence le **1^{er} juillet** et se termine le **30 juin** de chaque année.

Le premier exercice social sera clos le 30/06/2026. »

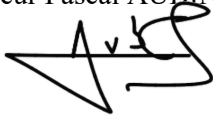
DEUXIÈME DÉCISION - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique

Monsieur Pascal AUBIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Aubin', written over a horizontal line.